

# **REUNION DU CONSEIL SYNDICAL**

## **Séance du 27 septembre 2021**

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un à vingt heures trente, le Comité d'Administration du SMIIS d'ASCHERES-LE-MARCHE, dûment convoqué le dix-sept septembre deux mille vingt et un, s'est réuni à la salle communale de Oison sous la présidence de Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Président du SMIIS.

### **Etaient présents :**

Commune d'ASCHERES-LE-MARCHE : Monsieur Jean-François DESCHAMPS, Monsieur TAFFOUREAU Michel, Madame Marlène JOHANET-FOURAGE, Monsieur Christian LEGENDRE, Madame Lise LE DÛ.

Commune de MONTIGNY : Madame TRIBOT Claire, Monsieur Matthias HEUDES.

Représentants de la C.C.P.N.L. : Madame Caroline FERRIERE, Monsieur Vincent VANNIER, Madame Nathalie FOURNIQUET, Monsieur Daniel POINCLOUX, Madame Gaëlle COSSIA, Monsieur DA CUNHA MARTINS Lionel, Monsieur Dominique GAUCHER, Madame TOURNAILLON Elodie.

Absents ayant donné procuration : Monsieur Christian MASSEIN à Madame TRIBOT Claire, Madame Harmonie METAYER à Monsieur Daniel POINCLOUX.

**Secrétaire de Séance** : Madame Caroline FERRIERE.

Le compte rendu du 8 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **1. Bilan de la rentrée de septembre 2021**

Monsieur Daniel POINCLOUX, vice-président informe l'assemblée que la rentrée s'est déroulée dans de bonnes conditions. Monsieur GUISET assure toujours le ramassage scolaire en présence de Mme Claudine MAGNIEZ.

Les effectifs à l'école élémentaire sont de 122 enfants et 58 enfants à l'école maternelle. Le restaurant scolaire accueille en moyenne 145 enfants journalièrement.

### **2. DM1 - intégration des études**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il a reçu un mail de la Trésorerie demandant l'intégration définitive des études de travaux réalisés lors de la restructuration de l'école dans le budget primitif 2021.

Par conséquent, il convient de prendre la Décision Modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2141 : Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics	0,00 €	13 080,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21731 : Bâtiments publics	0,00 €	12 543,59 €	0,00 €	0,00 €
D-21735 : Installat <sup>o</sup> générales, agencements, aménagements des construct <sup>o</sup>	0,00 €	1 440,00 €	0,00 €	0,00 €
R-2031 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	24 850,00 €
R-2033 : Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 213,59 €
<b>TOTAL 041 : Opérations patrimoniales</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 063,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 063,59 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 063,59 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>27 063,59 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>27 063,59 €</b>		<b>27 063,59 €</b>

Après délibération les membres du Conseil Syndical décident à l'unanimité :

**D'intégrer** les études ci-dessus pour la somme de 27.063,59€

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs et comptables concernant ces décisions.

### **3. Travaux salle du Champart**

Monsieur le Président informe l'assemblée que les travaux d'isolation thermique et acoustique de la salle du Champart vont se poursuivre durant les vacances de la Toussaint.

Le planning étant très serré, les entreprises vont travailler jusqu'au jeudi 4 novembre inclus, ne laissant qu'une seule journée au personnel pour effectuer le nettoyage complet des lieux.

Par conséquent, il propose de demander des devis afin que ce travail soit réalisé par un prestataire permettant que la salle soit opérationnelle pour la reprise de l'école le lundi 8 novembre.

Les membres du Conseil Syndical approuvent cette proposition.

### **4. Intervention de la SOA le 26-08-2021**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les canalisations des eaux usées de la salle d'activités, de la bibliothèque et de l'école élémentaire sont fréquemment encombrées et/ou bouchées. L'intervention du service technique en date du 4 août dernier n'a pas permis de déboucher la canalisation de la salle d'activités. Par conséquent, l'entreprise SOA est intervenue et a constaté que le tuyau étant cassé avec la présence de plastique et de laitance de ciment. Le passage d'une caméra réalisé le 26 août a permis d'établir des problèmes de collecteur, de plastique coincé, de fissures...

Le Conseil Syndical souhaite que l'assurance dommage-ouvrage intervienne auprès des entreprises concernées.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**D'actionner** l'assurance dommage-ouvrage des entreprises concernées par les travaux,

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

## **5. Devis**

a/ entretien de la VMC : Monsieur Christian LEGENDRE présente à l'assemblée le devis d'une entreprise concernant l'entretien de la VMC de l'école élémentaire, de la salle d'activités et des sanitaires. Celui-ci s'élève à 2.201,58€.

Afin d'obtenir un meilleur tarif, il sera demandé à l'entreprise d'établir un contrat de maintenance mais également de se rapprocher de la CCF pour l'éventualité d'un contrat groupé. Monsieur LEGENDRE précise que seule cette entreprise a été contactée car c'est elle qui a procédé à l'installation d'origine et qu'elle connaît parfaitement bien le matériel et l'emplacement des filtres, canalisations...

Ce point sera statué lors d'un prochain conseil syndical.

b/ remplacement de l'adoucisseur salle du Champart : l'adoucisseur acheté en 2014 est vieillissant et consomme du sel en abondance. En effet, ce dernier effectue son cycle normalement même si l'appareil n'est pas en service. Un nouvel adoucisseur volumétrique semble plus opportun. Son coût est estimé à 1200€ TTC. Cet achat sera reporté sur le budget prévisionnel 2022.

## **6. Remboursement de frais au personnel**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour effectuer le remboursement des frais de déplacement (kilométriques et repas) avancés par les agents lors de réunions et formations extérieures au SMIIS, dès lors que ces derniers ne sont pas pris en charge par l'organisme de formation.

Après délibération les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

**De rembourser** les frais de déplacements et de repas aux agents selon les textes et la réglementation en vigueur.

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer les documents administratifs et comptables relatifs à cette décision.

## **7. Affaires diverses**

c/ Tableau des effectifs : Le tableau des effectifs du personnel du SMIIS au 1<sup>er</sup> septembre 2021 s'établit comme suit :

- 2 Adjoints Techniques Territoriaux Principaux de 2<sup>ème</sup> classe à 35/35<sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe 23/35<sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique Territorial à 28/35<sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique Territorial à 22/35<sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique Territorial à 20/35<sup>ème</sup>
- 1 Adjoint Technique Territorial 1<sup>er</sup> classe à 16/35<sup>ème</sup>
- 1 Agent Contractuel 14/35<sup>ème</sup>
- 1 Agent Contractuel 16/35<sup>ème</sup>
- 3 Agents Animation 6,27/35<sup>ème</sup>

Après délibération les membres du SMIIS à l'unanimité décident :

**D'autoriser** Monsieur le Président à signer tous les documents comptables et administratifs relatifs au temps hebdomadaire de chaque agent.

A vingt et une heures trente-cinq l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.